L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Est située rue Chartres, No. 110, entre St.-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en dit fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'au mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont laissés à l'abandon dans la ligne que parcourt son chemin; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans les temps des pluies, des dégats considérable au chemin et aux fossés que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 11me. ainsi que pour rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidents, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articles 33, 34 et 35; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou en voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte.

L F GENERES,
27 juil caissier, protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.

Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient du ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R. CLAGUE, secrétaire. 21 j

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 5 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription, Par l'article 6me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déja effectués. Par ordre de la direction.

5 juin J PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom *d'Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et s'occupera de l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévoyance.

Il a un bon cuisinier, français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Époque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords de lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les *maladies épidémiques*. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une scine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartiemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bains a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Doka.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle très agreable*.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant tout que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts. 23 mai J WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. Le jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a un puits pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil—☞ encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second lieu plus bas que Remparts, et à cinq minutes du marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
23 avril A. WARTELLE, 180 rue Royale.

Forte toile à sacs de Dundee.

SOIXANTE ET-DIX pièces de forte et large toile à sacs de Dundee, en débarquement du navire Arkansas et à vendre à très bon marché et à des conditions fort avantageuses si elles sont prises sur le Levée.

ANDREWS & FRERES,
5 juin rue de Chartres no 19.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, du marchand MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 8 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

Cette embarcation étant fournie de chaudières en cuivre et naviguant d'après le principe de la basse pression, assure aux passagers une sécurité extraordinaire.

23 juillet

STEAMER MERCHANT.

Capitaine Joseph Swiler.

LE public est par ces présentes informé que toutes les fournitures pour ce bateau seront payées comptant, à la présentation des bordereaux certifiés par le capitaine Swiler, et qu'en conséquence les actionnaires seront responsables d'aucune dette autrement contractée par quelque personne que ce soit du bord.

GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW,
JAMES CURELL, } Agents.
7 août

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il aura un char prêt à prendre ses passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à 8 heures accoutumées.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 6 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M, et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR PHILADELPHIE

Passage réduit à trente piastres, par la goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine Warren, devant partir mardi 11 du courant. Quelques passagers de plus peuvent être admis en s'adressant de suite à

10 a WILLIAM BRYAN, Vieille Levée no 38.

POUR BRAZORIA (TEXAS).

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 août WILLIAM BRYAN, Vieille Levée.

POUR BRAZORIA—(Texas).

La belle goëlette fine voilière ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
31 juil no 19, rue de la Commune.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

La goëlette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil

A LOUER OU A FRETER.

La goëlette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête à prendre du fret. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

1 août WILLIAM BRYAN, 36, Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ.

La goëlette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil.

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port cidessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

La goëlette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8 juin—☞ J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goëlette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médocinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

20 juin—☞ RIVET SYBOLD & co.

Marchandises Sèches nouvellement arrivées.

FORTES cotonnades de Lowell et de Kersey,
Bombazines et bombazettes noires, circassiennes superfines,
Ozaburghs en pièces et demi pièces,
Cotonades superfines de 5/4, bon teint,
Ecossaises pour meubles et de goût 4/4,
Mousselines rayées et à carreaux, nouveaux desseins,
Moustiquaires de diverses qualités et desseins en coton,
Courtepointes supérieures de 14/4
Crêpe d'Italie de toutes largeurs
Rideaux de mousseline et bordures rouges française
Toile d'Irlande de 4/4 en pièces et demi pièces
Toile à draps de diverses largeurs
Linge de table damassé français et irlandais
Broderies françaises, nouveaux desseins,
Velour noir de soie et de coton
Lutestring d'Italie, soieries unies et figurées et satins
Un bel assortiment de mouchoirs de goût
Habillemens pour dames au dernier goût de France
Mousselines et gingas de deuil
Gants a jour au dernier goût, quelques uns à bas prix de
Couvertures de laine, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises qui méritent l'attention des détaillans de la ville et de la campagne, à vendre par

ANDREWS & FRERES,
24 juil rue de Chartres, no 19.

A VENDRE.—Par le soussigné, à très bon marché pour clore plusieurs factures.

250 barriques de vin de Bordeaux, de diverses qualités; 38 tierçons vin blanc de Graves:—Plus 150 barriques vins de Bordeaux différentes qualités, reçus récemment par l'Anne Louise et Missouri; 200 caisses vin St Julien; 70 ditto Pauillac rum; 45 ditto vieux Margaux par 24 demi bouteilles, 6 ditto vin blanc Sauterne.

1 août FELIX LABATUT.

AVIS.

EST par le présent donné a ceux qui doivent à la succession de J B Baron, d'avoir à payer entre les mains du soussigné d'ici au trente août, et tous ceux à qui il est dû devront aussi se présenter. F SAUTON,
1 août—6 curateur nommé par la cour.

LEGION DE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 23 juillet 1835.

CONFORMENT à la loi la *légion de la Louisiane* prendra les armes et se réunira le Dimanche 23 du mois d'août, à 5 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de toutes compagnies.

Le brigadier général compte sur le zèle et la coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,
28 juil aide de camp.

Détenue à la geôle de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

MINDA, appartenant à M. Weiller de la N. Orléans.

HAMTON, appartenant à M. L. Millaudon.

Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en se conformant à la loi.

JACQUES CHARBONNET.
6 août shérif.

AVIS—Détenus à la geôle du comté des Allemands, les deux nègres américains nommés Sam et Emas. Sam ne parle que l'anglais et se dit appartenir à Mr. Manarché, de la paroisse St Jacques, Emas ne parle aussi que l'anglais il est très noir et se dit appartenir à Mr Wadespoon, du Bayou Black. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant aux lois et en payant les frais,

Paroisse St Jean Baptiste, ce 1 aout 1835.

O VIDE TROUARD.
6 aout Pr. A. LUMINAIS, shérif.

$15 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque logera en prison, le nègre TOM, acquis récemment de la *succession de feu Patrick Urie l*, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations prêts de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.

1 aout—2m,1pe B ST MESME LE BRETON & Co.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais vigoureux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau ingénieur de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3pe☞

$20 DE RECOMPENSE

Quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J. LEBLANC & co

MAGASIN DE MARBRES.

Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. est l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, du ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, pierres tumulaires et monuments de toute description, seuils en marbre, frontons &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Toutes fournies dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse; 25 caisses sardines-anchois; 5 do anchois; 5 do câpres; 5 do olives et 5 do cornichons; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs; 2 jarres dattes fraiches; 4 jarres pruneaux en robans d'environ 2 livres et un do figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de plaqniol; 30 caisses macaroni; do vermicelle &c. 1 mâle saucissons de Lion, à vendre par

28 juil PASCALET & MICHON.
encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, en sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE,
E. D. HYDE,
N DELAPLAINE.
1er juillet—☞

MAISON DE SANTÉ FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzenberg, rue des Remparts no 17. 21mas

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri.

1 juil —6m

Le docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes.

5 juin—6

PARTIES DE PLAISIR,

LA superbe baleinière TRYAL, capitaine Archez McDonnel, est parée dès ce jour à recevoir à son bord les amateurs d'un coup de bouline. Cette embarcation neuve naguent 7 avirons, cloûée, doublée et chevillée en cuivre, peut recevoir une société nombreuse, et possède toutes les qualités que l'on peut désirer d'un vieux loup de mer. 1 août

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 177.

30 juin CABOCHE.

Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Les actionnaires sont et demeurent notifiés, que le 4me paiement de vingt cinq piastres sur chaque action, sera payable en ville, ou sur la banque de l'Amérique, à New York, le premier Lundi dé décembre prochain, et que le cinquième et dernier paiement de vingt cinq piastres par action, sera payable de la même manière, le 1er lundi de mars 1836.

D'après la charte, les actionnaires ont le privilège de faire un ou plusieurs paiemens d'avance, et auront droit en conséquence à recevoir en dividende au (prorata), à dater de la date de ces avances.

31 juil JOSEPH SAUL, caissier.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de consignataires et de commission.

HENRY E. LAWRENCE.
14 juil—30 A. LEGENDRE.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS.

LA Compagnie des Améliorations recevra jusqu'au Vendredi 8 août prochain, à son bureau, rue Royale, des soumissions pour le pessage des briques des édifices qu'elle se propose de faire construire sur les rues St Louis, Chartres et Royale.

Les entrepreneurs pourront s'adresser au bureau de la Compagnie, pour s'enquérir de la nature des ouvrages à faire. J H RABOTEAU.
31 juil secrétaire.

BAGGING.—280 pieces Cotton Bagging in store and for sale by ANDREWS & BROTHERS,
august 10 19, Chartres street.

VENTE PAR LE SHERIFF

Garcia Buyo & Co. contre Ruiz Sabrino & Co.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par la cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Lundi le 24 août prochain, à une heure de relevée,

Le brick VENUS, avec ses agrès, apparaux, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. L'acquéreur fournissant son billet et endossé à satisfaction.

23 juillet FRED BUISSON, shérif.

Joseph Clovis Bajolière contre Pierre Marly.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville le Lundi 24 août prochain, à une heure après midi.

Un certain lot de terre situé faubourg Marigny, désigné par le no 193, dans l'plet no 22, formant une encoignure, selon le plan du dit faubourg.

Le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

24 juil FRED. BUISSON, shérif.

Toussaint Mossy contre Michel Sandford.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 8 septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente, savoir:

Un certain lot de terre situé à McDonogh, dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, en face de cette ville et désigné par le No. quatre dans l'plet No. onze, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, n. p. Le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Adams, sur 112 pieds de profondeur. Conditions de la vente: $233 33 1-3 avec intérêts et les frais de procédure comptant, et la balance de $116 66 2-3 le 27 février 1836.

6 aout FRED. BUISSON, shérif.

Toussaint Mossy contre Charles Davis.

COURT DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 8 septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé à McDonogh, dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, en face de cette ville, et désigné par le No. cinq dans l'plet No. quinze, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, n. p. Le dit lot No. 5 mesurant 66 pieds de face à la rue Newton, sur 150 pieds de profondeur. Conditions de la vente: $140 avec intérêt et les frais de procédure comptant, et la balance $70 payable le 27 février 1836.

6 aout FRED. BUISSON, shérif.

Syndics de J B Ory contre Philippe Lanaux

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le Lundi 17 août prochain, à 1 heure après midi.

L'esclave nommée SEVERINE, âgée d'environ 13 ans, saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.

10 juil FRED BUISSON, shérif.

C M Conrad contre S C Williamson.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville le Mardi 18 août prochain, à une heure après midi.

La mulâtresse nommé GULIAN et son enfant MARY, saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.

18 juil FRED BUISSON, shérif.

Benjamin S. Webre contre Eyma L. Chazette.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, dans cette ville, le lundi 24 août prochain, à une heure de relevée,

La négresse nommée JULIENNE, âgée d'environ 20 ans, et son enfant nommé Adolph, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant.

23 juillet FRED. BUISSON, shérif.

Thomas Toby et frère contre la compagnie de la presse à coton d'Orléans.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, dans cette ville, le Mardi 18 août prochain, à une heure après midi.

Un certain lot de terre, dans le faubourg Saulet, mesurant 632 pieds de face plus ou moins, sur la rive gauche du fleuve, avec les droits de la batture, privilèges et prérogative qui peuvent en dépendre et 632 pieds plus ou moins, sur la rue Rotignac, et 307 pieds l'autre côté, joignant la propriété de H Chase, ensemble avec les édifices, améliorations, machine à vapeur et ustenciles qui appartiennent à la dite propriété, saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.

18 juil FRED BUISSON, shérif.

John Rice et Wm. M. Lambeth contre Gustavus Schmidt.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le Jeudi 10 septembre prochain, à 1 heure de l'après midi, pour le compte et risque de M. John Rice, acquéreur de la dite propriété à la vente du shérif le 29 juin dernier, la dite propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste Marie de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St Charles, dans l'plet compris entre les rues St Charles, Julie, Camp et St Joseph, le dit lot mesurant au pied américain 83 pieds de face à la rue St Charles, sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, limites d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de Mlle. Dupremont, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions de la vente: $3000 avec les intérêts sur $2762 49 depuis le 4 septembre 1834, et intérêt sur la balance depuis le 8 novembre 1834 jusqu'au parfait paiement, le tout comptant. La balance du prix de la vente sera payable comme suit: $5000 le 1er septembre 1835, et $5000 le 1er septembre 1836, en billets endossés à la satisfaction du shérif et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

10 août FRED BUISSON, shérif.

Jonn McDonogh contre Edward Livingston

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis en cette ville, le lundi, 14 septembre prochain, à une heure de l'après-midi, tous les titres et droits du défendeur, quels qu'ils puissent être, dans et sur cette partie de terre dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 22 pieds de face à la rue de la Commune, 126 pieds sur la rue Tchoupitoulas, 146 pieds sur la rue de la Nouvelle-Levée, et 120 pieds plus ou moins, sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant ci-devant à Livermore, Morse, Miller et Pierre, et à présent à Benjamin Story, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Pour cette dite propriété Edward Livingston intenta pardevant la Cour de District des States Unis, pour le district oriental de la Louisiane, un procès à Benjamin Story, le dit procès numéroté au dossier 3390, ainsi que tous droits, titres, intérêts, réclamations et prétentions du dit Edward Livingston dans et pour cette affaire, ou qui peuvent avoir été reclamés, et le bénéfice entier de tout jugement ou arrêt rendus dans cette cause, ou toute somme, ou sommes d'argent, chose ou intérêts quelconque qui peuvent avoir été adjugé au dit Edward Livingston, dans le procès dernièrement nommé.

Conditions comptant,

13 aout FRED BUISSON, Shérif.

J. & L. Ghiard contre Hy. Hammerlck.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Samedi 12 septembre prochain, à 1 heure après midi.

La mulatresse nommée Lucy et ses deux enfans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

12 aout FRED BUISSON, shérif.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite toutes les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3pe—☞

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET op